

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

MUNICIPAL

## DE LA COMMUNE DE BUFFIGNECOURT

## Nombre de conseillers

En exercice :	10
Présents :	7
Votants :	6
Absents :	3
Exclus :	0

Séance du 25 mars 2019

L'an deux mille dix neuf le 25 mars à 18 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de Buffignécourt s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Le Maire.

Date de convocation :  
08/03/2019  
Date d'affichage :  
29/03/2019

**Présents:** DUCHET C, GUYOT F, HECHT C, SAUTER C, PETRIGNET S, PISTINER I, VAN ARKEL A,

**Absents excusés :** PETRIGNET J.C

**Absents non excusés :** PERRIN H, BOULET JP

Mme Chantal HECHT a été nommée secrétaire

Madame le maire donne lecture du courrier de la Préfecture du 8 mars 2019.

## OBJET :

Vote comptes administratifs  
commune et assainissement  
2018

Il est nécessaire d'annuler le vote du 25 février des comptes administratifs commune et assainissement Madame Van Arkel ne pouvant pas donner son pouvoir à Madame Le Maire pour le vote de ceux-ci.

## VOTE COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2018

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote le compte administratif de la commune pour l'année 2018 comme suit :

Vote avec : 6 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention  
Madame Le Maire ne vote pas le compte administratif

## VOTE COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2018

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote le compte administratif assainissement pour l'année 2018 comme suit :

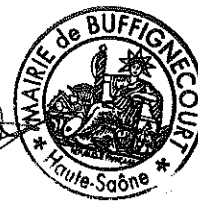
Vote avec : 6 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention  
Madame Le Maire ne vote pas le compte administratif

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,

DUCHET Christel



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

MUNICIPAL

## DE LA COMMUNE DE BUFFIGNECOURT

## Nombre de conseillers

En exercice : 10  
 Présents : 7  
 Votants : 7  
 Absents : 3  
 Exclus : 0

Séance du 25 mars 2019

L'an deux mille dix neuf le 25 mars à 18 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de Buffignécourt s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Le Maire.

Date de convocation :  
 08/03/2019  
 Date d'affichage :  
 29/03/2019

**Présents:** DUCHET C, GUYOT F, HECHT C, SAUTER C, PETRIGNET S, PISTINER I, VAN ARKEL A,

**Absents excusés :** PETRIGNET J.C

**Absents non excusés :** PERRIN H, BOULET JP

Mme Chantal HECHT a été nommée secrétaire

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget commune pour l'année 2019 comme suit :

## OBJET :

Vote Budget Commune  
 2019

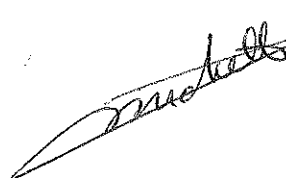
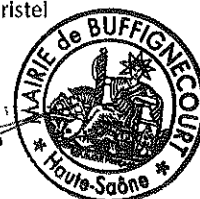
Fonctionnement	Recettes :	220 120.00 €
	Dépenses :	220 120.00 €
Investissement	Recettes :	104 312.00 €
	Dépenses :	104 312.00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,

DUCHET Christel

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERES

MUNICIPAL

## DE LA COMMUNE DE BUFFIGNECOURT

## Nombre de conseillers

En exercice : 10  
 Présents : 7  
 Votants : 7  
 Absents : 3  
 Exclus : 0

Séance du 25 mars 2019

L'an deux mille dix neuf le 25 mars à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de Buffignécourt s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Le Maire.

Date de convocation :  
 08/03/2019  
 Date d'affichage :  
 29/03/2019

**Présents:** DUCHET C, GUYOT F, HECHT C, SAUTER C, PETRIGNET S, PISTINER I, VAN ARKEL A,

**Absents excusés :** PETRIGNET J.C

**Absents non excusés :** PERRIN H, BOULET JP

Mme Chantal HECHT a été nommée secrétaire

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget assainissement pour l'année 2019 comme suit :

## OBJET :

Vote Budget Assainissement  
 2019

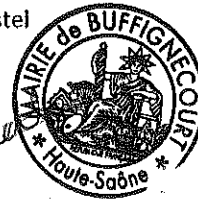
Fonctionnement	Recettes :	32 895.00 €
	Dépenses :	32 895.00 €
Investissement	Recettes :	31 278.00 €
	Dépenses :	31 278.00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,

DUCHET Christel



*Christel Duchet*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BUFFIGNECOURT

Nombre de conseillers

En exercice :	10
Présents :	7
Votants :	7
Absents :	3
Exclus :	0

Séance du 25 mars 2019

L'an deux mille dix neuf le 25 mars à 18 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de Buffignécourt s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Le Maire.

Date de convocation :  
08/03/2019  
Date d'affichage :  
29/03/2019

**Présents:** DUCHET C, GUYOT F, HECHT C, SAUTER C, PETRIGNET S, PISTINER I, VAN ARKEL A,

**Absents excusés :** PETRIGNET J.C

**Absents non excusés :** PERRIN H, BOULET JP

Mme Chantal HECHT a été nommée secrétaire

**OBJET :**

Vote trois taxes

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les 3 taxes 2019 comme suit :

Taxe habitation : 8.25 %  
Taxe foncière bâti : 9.73%  
Taxe foncière non bâti : 19.29 %

Soit aucune augmentation par rapport à 2018

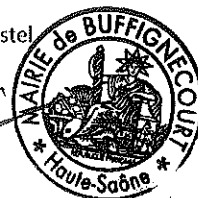
Voté avec : 7 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,

DUCHET Christel



*[Handwritten signature of Christel Duchet]*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BUFFIGNECOURT

Nombre de conseillers

En exercice :	10
Présents :	7
Votants :	7
Absents :	3
Exclus :	0

Séance du 25 mars 2019

L'an deux mille dix neuf le 25 mars à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de Buffignécourt s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Le Maire.

Date de convocation :  
08/03/2019  
Date d'affichage :  
29/03/2019

**Présents:** DUCHET C, GUYOT F, HECHT C, SAUTER C, PETRIGNET S, PISTINER I, VAN ARKEL A,

**Absents excusés :** PETRIGNET J.C

**Absents non excusés :** PERRIN H, BOULET JP

Mme Chantal HECHT a été nommée secrétaire

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34 ;

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le budget communal

Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité

CONSIDERANT la nécessité de créer un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe afin d'assurer les missions de secrétariat, comptabilité, urbanisme, état civil...

**OBJET :**

Création poste adjoint  
administratif territorial  
principal 1<sup>ère</sup> classe

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a unanimement

- décide la création, à compter du 01/04/2019 d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet à hauteur de 08 heures hebdomadaires (soit 8/35<sup>ème</sup> d'un temps plein), étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget
- autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré à l'unanimité des membres présents les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,  
Christel DUCHET

